

# ACTION URGENTE

## CUBA. UN PROCÈS ÉQUITABLE DOIT AVOIR LIEU SANS DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE

**Après trois ajournements, le procès de deux détracteurs du régime et de leur voisin doit avoir lieu le 7 novembre. Amnesty International est préoccupée par le fait que tous les éléments garantissant un procès équitable ne sont pas réunis, notamment les droits de citer des témoins et de contester les preuves à charge.**

**Sonia Garro Alfonso**, qui fait partie des Dames en blanc, son mari **Ramón Alejandro Muñoz González** et leur voisin **Eugenio Hernández Hernández** sont en détention provisoire depuis le 18 mars 2012. Des sympathisants du régime avaient organisé devant le domicile de Sonia Garro Alfonso et de Ramón Alejandro Muñoz González un « acte de répudiation », manifestation orchestrée par leurs soins avec la participation d'agents des forces de sécurité et visant à harceler et à intimider des détracteurs du régime. Leur objectif était d'empêcher Sonia Garro Alfonso et Ramón Muñoz González de participer à la commémoration de la répression contre les dissidents qui avait débuté le 18 mars 2003 et avait conduit à l'emprisonnement de 75 militants pacifiques.

En septembre 2013, le parquet a inculpé Sonia Garro Alfonso, Ramón Muñoz González et Eugenio Hernández Hernández de troubles à l'ordre public et de tentative de meurtre. Sonia Garro Alfonso est aussi accusée de violences ou intimidations sur la personne d'une fonctionnaire. Le procès des personnes citées a été ajourné à trois reprises (novembre 2013, juin 2014 et octobre 2014), sans aucune justification. La dernière date fixée est le 7 novembre.

Amnesty International craint que les éléments permettant de garantir l'équité du procès ne soient pas réunis, comme c'est souvent le cas dans les affaires impliquant des détracteurs du régime. Les autorités cubaines doivent veiller à ce que le procès se déroule conformément aux normes internationales, qui englobent les droits pour la défense de citer des témoins et de contester les preuves à charge. Elles doivent aussi garantir que les accusations soient fondées sur des éléments clairs. Au vu de la longue période de détention des prévenus, les autorités doivent s'abstenir d'ajourner une nouvelle fois le procès ou permettre la libération de ces personnes dans l'attente de leur procès.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités cubaines à faire respecter le droit de Sonia Garro Alfonso, de Ramón Alejandro Muñoz González et d'Eugenio Hernández Hernández à un procès équitable et conforme aux normes internationales, qui englobent en particulier les droits pour la défense de citer des témoins et de contester les éléments à charge ;
- priez-les instamment de veiller à ce que toutes les charges pesant sur ces personnes soient fondées sur des éléments clairs et à ce que le droit à la présomption d'innocence soit pleinement respecté ;
- demandez-leur de ne pas ajourner une nouvelle fois le procès ou à permettre la libération des prévenus dans l'attente de leur procès.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 18 DÉCEMBRE 2014 À :**

Chef de l'État et du gouvernement  
Raúl Castro Ruz  
Presidente de la República de Cuba  
La Habana, Cuba  
Fax : +41 22 758 9431 (bureau de Cuba à Genève) ; +1 212 779 1697 (via la Mission de Cuba auprès de l'ONU)  
Courriel : cuba@un.int (via la Mission de Cuba auprès de l'ONU)  
**Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,**

Procureur général  
Dr. Darío Delgado Cura  
Fiscal General de la República,  
Fiscalía General de la República,  
Amistad 552, e/Monte y Estrella,  
Centro Habana,  
La Habana, Cuba  
**Formule d'appel : Dear Attorney General, / Monsieur le Procureur général,**

**Copies à :**  
Ministre de l'Intérieur  
General Abelardo Colomé Ibarra  
Ministro del Interior y Prisiones  
Ministerio del Interior  
Plaza de la Revolución  
La Habana, Cuba  
Fax : +1 212 779 1697 (via la Mission de Cuba auprès de l'ONU)  
Courriel : [correominint@mn.mn.co.cu](mailto:correominint@mn.mn.co.cu)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Cuba dans votre pays (adresse/s à compléter) :** nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 215/12. Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/fr/library/info/AMR25/024/2012/fr](http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR25/024/2012/fr).

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## CUBA. UN PROCÈS ÉQUITABLE DOIT AVOIR LIEU SANS DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Eugenio Hernández Hernández, le voisin de Sonia Garro Alfonso et de Ramón Alejandro Muñoz González, aurait réussi à entrer chez eux le 18 mars 2012 en signe de solidarité lors de l'acte de répudiation dont ils ont fait l'objet. Selon le parquet, Ramón Alejandro Muñoz González et Eugenio Hernández Hernández auraient lancé des objets depuis le toit de la maison sur des membres du Groupe tactique spécial. Ils auraient notamment jeté un poste de télévision alors que deux agents tentaient d'accéder au toit par une échelle. Ces derniers n'ont pas été blessés. Le parquet n'a pas accusé Sonia Garro Alfonso d'avoir lancé des objets. Il affirme qu'il existe une preuve filmée de l'incident.

Les trois personnes mises en cause nient les faits qui leur sont reprochés. Une balle en caoutchouc tirée par le Groupe tactique spécial aurait atteint Sonia Garro Alfonso au pied juste avant son arrestation.

Le droit à un procès équitable est fortement restreint à Cuba, étant donné que les tribunaux et le ministère public sont sous le contrôle du gouvernement. Les procès de détracteurs du régime revêtent presque toujours un caractère sommaire. Les témoins cités par la défense sont rarement autorisés à se présenter à la barre et les tribunaux condamnent invariablement les prévenus en suivant le réquisitoire du ministère public.

Sonia Garro Alfonso fait partie des Dames en blanc depuis 2006. Ramón Alejandro Muñoz González est membre de la Fondation afro-cubaine indépendante.

L'organisation des Dames en blanc a été créée en 2003 par des parentes de 75 prisonniers d'opinion qui réclamaient la libération de ceux-ci. Après que les derniers d'entre eux ont été relâchés en 2011, les Dames en blanc ont continué de faire campagne pour la libération d'autres prisonniers politiques et pour la levée des restrictions pesant sur les libertés fondamentales civiles et politiques à Cuba. Elles sont régulièrement privées de la possibilité de se rencontrer, et même d'assister à la messe le dimanche.

Noms : Sonia Garro Alfonso (f), Ramón Alejandro Muñoz González (h) et Eugenio Hernández Hernández (h)  
Hommes et femme

Action complémentaire sur l'AU 215/12, AMR 25/004/2014, 6 novembre 2014